

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n°2024.09.151**

**Retrait de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) à l'établissement public foncier (EPF) – Commune de SOYAUX - Cadre de la convention opérationnelle d'action foncière « pour le réinvestissement d'une friche commerciale en cœur de ville » (LIDL)**

LE DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 septembre 2024  
**Secrétaire de Séance:** Michel GERMANEAU

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **57**  
Nombre de pouvoirs: **16**  
Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Monique CHIRON à Gérard DEZIER, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Serge DAVID à Denis DUROCHER, Gérard DESAPHY à Jean-Philippe POUSSET, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à François ELIE, Gérard LEFEVRE à Philippe VERGNAUD, Raphaël MANZANAS à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU à Fabienne GODICHAUD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Vincent YOU, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):**

Véronique ARLOT, Jérôme GRIMAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024\_09\_151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.09.151**

Rapporteur : Hassane ZIAT

**RETRAIT DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (EPF) – COMMUNE DE SOYAUX - CADRE DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE « POUR LE REINVESTISSEMENT D'UNE FRICHE COMMERCIALE EN CŒUR DE VILLE » (LIDL)**

Pilier 3 : créer des emplois

Ambition 301 : développer durablement

Enjeux 30101 : politique foncière et immobilière

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : urbanisation et construction durable  
ODD 17 : partenariats multi-acteurs

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération n°163 du 08 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention opérationnelle d'action foncière portant sur « le développement et le réinvestissement d'une friche commerciale en cœur de ville » passée entre la commune de Soyaux, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF).

Par délibération n°166 du 08 juillet 2021, le conseil communautaire a délégué l'exercice du droit de préemption urbain (DPU), à l'EPF, sur le périmètre de cette même convention.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de maintenir le secteur de DPU délégué à l'EPF car cette convention sera échue au 07 octobre 2024 et dans la mesure où le supermarché Lidl n'a pas déménagé et demeure en activité.

Aussi par la présente, il est proposé que GrandAngoulême supprime la délégation d'exercice du DPU à l'EPF sur le périmètre initialement délimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024\_09\_151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024

**Je vous propose :**

**DE RETIRER** la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine, sur le périmètre de la convention d'action foncière portant sur «le réinvestissement d'une friche commerciale en cœur de ville », sur la commune de Soyaux, qui arrive à échéance et ne peut se réaliser puisque le supermarché Lidl est toujours en activité.

**DE DELEGUER** à Monsieur le Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de GrandAngoulême le droit de préemption urbain sur ces périmètres de projets réalisés ou abandonnés, en dehors de secteurs délégués par de nouvelles conventions.

**D'ENGAGER**, les formalités d'affichage réglementaires afin d'informer de ces retraits de délégation.

**D'AUTORISER**, Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

<b>Pour : 73</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240919-2024\_09\_151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Affichage : 02/10/2024